

GUIDE PRATIQUE CCAS



ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Communal d'Action Sociale – CCAS - a réalisé ce guide dans le but de présenter ses actions et domaines d'intervention et de vous aider dans vos démarches sociales.

Le CCAS agit dans le domaine de l'action sociale à deux titres :

1. les dossiers dits d'aide sociale légale, c'est-à-dire les prestations définies par la loi et financées principalement par le département et l'État,
2. des actions facultatives, permettant au CCAS de définir des orientations précises répondant à des besoins particuliers de la population chenillarde. Parmi ces actions facultatives, nous avons initié la gymnastique adaptée, les ateliers mémoire pour les seniors et le troc de Noël pour les plus jeunes. Au delà des actions de prévention et d'animation de proximité, le CCAS vous accueille pour vous accompagner dans vos démarches selon vos besoins. Nous allons poursuivre dans ce sens en essayant de toucher un public le plus large possible.

Rappelons aussi que le CCAS subventionne des associations à caractère social.

Conformément à la loi, nous avons effectué une analyse des besoins sociaux. L'objectif de cette analyse est de mieux connaître la population, ses attentes et besoins de façon à adapter les actions du CCAS.

Aujourd'hui, notre priorité est double :

- une communication efficace et ciblée sur les dispositifs et actions mises en place,
- un accueil des habitants plus « intime » grâce aux prochains travaux d'aménagement global au rez-de-chaussée de la mairie.

Gardez précieusement ce guide pratique pour vous y référer au besoin. Quel que soit le motif qui incite un Chenillard à franchir la porte du CCAS, un accueil personnalisé lui sera réservé. Sa demande sera traitée en toute confidentialité. Il est assuré d'être informé, orienté et accompagné dans ses démarches pour affronter les aléas du quotidien et faire valoir ses droits.

Vous pouvez toujours compter sur Olivier Camus et Béatrice Rebillard qui travaillent tous les deux pour le CCAS de Champ-sur-Drac.

Au plaisir de vous rencontrer lors d'une de nos manifestations.

Martine Selve

Vice-Présidente du conseil d'administration du CCAS

LE CCAS

L'ÉQUIPE



Olivier CAMUS,
Directeur du CCAS



Béatrice REBILLARD,
Agent d'accueil social

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Francis DIETRICH



Martine SELVE



Laëticia CHAUMONT



Jean-Marc GRENIER



Pauline ARRAR



Alain BURLET



Danièle DECOSTER



Agnès TAILLEFER



Audrey MAUCOTEL

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| JE RENCONTRE UNE DIFFICULTÉ DANS MA VIE QUOTIDIENNE Le CCAS, un interlocuteur de proximité qui vous propose des aides adaptées | 6 |
| Je suis en situation de difficultés financières | 8 |
| Un de mes proches est en situation de handicap | 10 |
| Je suis aidant et j'ai besoin de soutien | 10 |
| Je suis étudiant, mais je ne suis pas boursier | 11 |

Centre Communal d'Action Sociale

5, rue Henri Barbusse - Place des Déportés
38560 Champ-sur-Drac

04 76 68 48 80

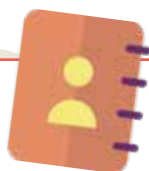
Email : beatrice.rebillard@ville-champsurdrac.fr
ou ccas@ville-champsurdrac.fr

Horaires ouverture :

Lundi et jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h00

Mardi et mercredi : 8h30 à 12h

Vendredi : 8h30 à 15h



| | |
|--|----|
| JE SUIS SENIOR Le CCAS organisateur d'actions en direction des seniors | 12 |
|--|----|

| | |
|---|----|
| Portage de repas à domicile | 14 |
| Service de proximité | 14 |
| Visite du doyen et de la doyenne | 14 |
| L'activité physique adaptée | 15 |
| Ateliers mémoire | 15 |
| La veille saisonnière : plan canicule / grand froid | 16 |
| La veille sociale des personnes isolées | 16 |
| Les animations festives à destination des seniors | 17 |

| | |
|---|----|
| Le CCAS vous accompagne dans l'accès aux aides de l'État et du Département | 18 |
| - L'allocation personnalisée autonomie (APA) | |
| - Demande d'aides sociales | |
| - Demande d'entrée en établissement | |
| - Les obligés alimentaires | |

| | |
|---|----|
| LOGEMENT SOCIAL Le CCAS, votre point d'entrée local pour le logement social | 20 |
|---|----|

| | |
|--------------------------|----|
| EN DIRECTION DES ENFANTS | 22 |
|--------------------------|----|

UNE DIFFICULTÉ DANS MA VIE QUOTIDIENNE

**Le CCAS, un interlocuteur
de proximité qui vous propose
des aides adaptées**

Vous rencontrez des difficultés ?

Le CCAS peut apporter
une aide adaptée à votre situation.

Les aides sont octroyées par le CCAS
sur décision du Conseil d'Administration
ou par les agents du CCAS pour répondre
à une demande de secours immédiat.

L'octroi des aides facultatives est soumis
à des conditions de ressources
et/ou des difficultés sociales rencontrées.

***L'équipe est à votre écoute pour tout
renseignement.***

Je suis en situation de difficultés financières



Aide alimentaire

↳ Aide alimentaire d'urgence

Les bons alimentaires sont une aide d'urgence. Ils doivent vous permettre de continuer à vous alimenter en cas de rupture de ressources. Les bons alimentaires peuvent également être attribués en complément d'un accompagnement.

↳ Épicerie sociale « Coup de pouce »

L'épicerie sociale est une action d'insertion à destination de personnes en difficultés financières. Le dispositif consiste à proposer à la vente des produits d'épicerie, des produits surgelés, des produits d'hygiène corporelle et domestique à prix réduits.

Ce dispositif a pour objectifs :

- d'accueillir toute personne en difficulté par le biais d'une aide alimentaire,
- de favoriser la place de chacun dans la vie collective, soutenir les démarches individuelles dans tout processus d'insertion sociale : le bénéficiaire devant rester acteur face à sa situation au niveau individuel et collectif,
- d'aider les ménages à réaliser une économie mensuelle à la hauteur de leur reste pour vivre.

↳ Aide au carburant

Les bons carburant sont une aide d'urgence. Ils sont destinés aux personnes ayant des difficultés de budget ou dont les ressources les empêchent de faire face à leurs frais de déplacement pour différents besoins : travail, formation, insertion sociale et professionnelle, démarches administratives, rendez-vous médicaux...

Les bons carburant peuvent également être attribués en complément d'un accompagnement.



Aide au paiement des factures

Ces aides financières diverses sont destinées aux personnes qui ont des difficultés de budget et/ou dont les ressources ne leur permettent pas d'assumer leurs charges mensuelles ou qui doivent faire face à des charges exceptionnelles d'une nature différente de l'aide alimentaire.

Les demandes d'aides sont instruites par un travailleur social.



L'aide peut concerner les difficultés de règlement de factures dans les domaines suivants :

- logement (impayés de loyer, aide au déménagement, installation dans le logement, assurance habitation, adaptation du logement, équipement de première nécessité...)
- eau, énergie
- insertion professionnelle (frais liés à la formation, frais liés à la recherche d'emploi)
- santé (aide à l'adhésion mutuelle santé, recouvrement de frais médicaux/paramédicaux)
- soutien aux familles (frais liés à la cantine, au centre de loisirs...)

Sont déclarées irrecevables toutes les demandes d'aide financière suivantes :

- dettes professionnelles (URSAFF, TVA ...)
- frais de justice
- prime d'assurance vie ou de placement bancaire
- impôts et autres amendes (exceptés impôts locaux)
- aide au règlement des pensions alimentaires
- frais administratifs (timbres fiscaux...)
- projets vacances

Toutes les autres demandes d'aide sociale facultative seront étudiées au cas par cas.

Un de mes proches est en situation de handicap

Le CCAS attribue une aide aux enfants mineurs ayant un handicap (déficience physique et/ou intellectuelle), sans condition de ressources de la famille.

↘ Aide aux enfants en situation de handicap

La demande de dossier est à retirer au CCAS à partir de septembre et à déposer avant la fin octobre de chaque année.

Documents à fournir pour toute demande :

- copie du livret de famille
- copie de la carte d'invalidité ou de la notification de la Maison Autonomie en cours de validité
- relevé d'identité bancaire ou postale

Le CCAS vous accompagne dans l'accès aux aides de l'État et du Département

Les dossiers instruits vers la maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH). La MDPH intervient dans la délivrance de nombreux services et prestations au profit des enfants et des adultes en situation de handicap.

Je suis aidant et j'ai besoin de soutien

Le CCAS de Champ-sur-Drac vous oriente vers...

↘ Le Café des aidants - Des espaces d'échanges ouverts à tous ceux qui aident un proche

Les « Cafés des aidants » sont dédiés aux personnes (parents, sœurs, frères, conjoint, proches...) qui accompagnent une personne âgée, malade, ou un enfant porteur de handicap. Ce sont des temps d'échanges entre aidants mais aussi un lieu où les intervenants viendront apporter des informations utiles aux participants. N'attendez pas d'être submergé par cette responsabilité quotidienne, venez comprendre, parler, échanger avec d'autres personnes vivant la même situation.



Je suis étudiant, mais je ne suis pas boursier



Partant du constat que les frais de scolarité sont élevés, le CCAS propose une aide financière aux étudiants ne percevant pas de bourses sur critères sociaux mais dont les ressources sont assez limitées.

↘ L'aide aux étudiants

La demande de dossier est à retirer au CCAS à partir de septembre et à déposer avant la fin octobre de chaque année.

Conditions administratives à remplir :

- avoir jusqu'à 25 ans révolus au cours de l'année universitaire
- ne pas être boursier, y compris échelon 0 ou 0 bis
- avoir sa résidence principale à Champ-sur-Drac ou être rattaché fiscalement à un foyer dont la résidence principale est à Champ sur-Drac.
- avoir le statut étudiant hors contrat de formation générant un revenu (contrat de professionnalisation, apprentissage, etc.)

Documents à fournir :

- copie de la carte nationale d'identité
- certificat de scolarité
- avis d'imposition (Année N-1 sur les revenus N-2)
- copie du livret de famille
- copie de la demande de rattachement faite aux impôts
- justificatif de domicile ou attestation sur l'honneur d'hébergement des parents
- attestation sur l'honneur que l'étudiant n'est pas boursier
- relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant

JE SUIS SENIOR

Le CCAS organisateur d'actions en direction des seniors



Vous êtes senior ?

Le CCAS vous accompagne dans l'accès aux aides et organise des actions et des services qui vous sont directement destinés.

Le « bien vieillir », en toute sérénité est le cœur des préoccupations du CCAS.

N'hésitez pas à vous informer des différentes activités mises en place !

Portage de repas



L'alimentation doit rester un plaisir, elle contribue par ailleurs à se maintenir en bonne santé. La livraison de repas à domicile est une prestation appréciable pour se nourrir de manière équilibrée et variée tous les jours de la semaine. Les repas sont livrés chaque jour au domicile.

N'hésitez pas à vous rapprocher du CCAS pour découvrir les différentes formules de repas et les modalités d'inscriptions.

Le service de proximité

Mise à disposition du personnel communal auprès des personnes à mobilité réduite pour enlèvement d'objets encombrants.

Public concerné

Personnes seules à mobilité réduite ou couples à mobilité réduite n'ayant pas de familles à proximité.

Participation financière

Une participation financière est demandée aux bénéficiaires du service.



Visite du doyen et de la doyenne

Le CCAS visite au moment des fêtes de fin d'année le doyen et la doyenne résidant dans la commune.



L'activité physique adaptée

Le CCAS propose des Ateliers Physiques Adaptés (APA) en collectif pour les personnes âgées de plus de 60 ans autonomes ou en perte d'autonomie de la commune. Les séances sont dédiées à la prise en charge des capacités posturales et locomotrices des bénéficiaires.

Les séances d'activités Physiques Adaptées ont pour objectif de faire prendre conscience aux personnes des bienfaits de l'activité physique dans la prévention des problèmes de santé, sur le maintien de l'autonomie et la qualité de vie en proposant des activités adaptées afin d'assurer notamment le « bien-vieillir » des personnes.

Organisation des séances

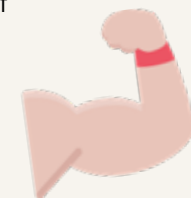
Séance hebdomadaire de 1h15, le mercredi de 9h15 à 10h30. Les séances sont encadrées par un éducateur sportif en APA santé. Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du conseil d'administration du CCAS.

Ateliers mémoire

Le CCAS met en place des ateliers mémoire avec le soutien de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Isère. Ils s'adressent aux retraités soucieux de prendre en main leur mémoire et leur santé et qui sont concernés par une prévention plus globale des troubles cognitifs.

Ces ateliers, d'une durée d'environ 1h30 ont pour objectifs :

- renforcer l'offre de prévention au bénéfice des personnes vieillissantes vivant à domicile pour favoriser le bien vieillir,
- créer du lien social et rompre l'isolement,
- offrir aux personnes âgées un espace ludique d'échanges, de parole, de socialisation,
- prévenir les maladies cognitives,
- participer à l'amélioration de la qualité de vie de la personne âgée,
- entretenir et stimuler la mémoire,
- aider les personnes âgées à comprendre le fonctionnement de la mémoire,
- aider les personnes âgées à acquérir des techniques de mémorisation,
- travailler tous les plans de la mémoire essentiellement à travers des jeux, de manière ludique, tout en apprenant.





La veille saisonnière : plan canicule/grand froid

Le CCAS se mobilise afin de recenser les personnes les plus exposées aux conséquences sanitaires d'une éventuelle vague de chaleur ou de froid. Aussi, il se charge de constituer et de tenir à jour un registre nominatif des personnes âgées et des personnes porteuses d'un handicap vivant à domicile.



L'inscription est facultative. Elle peut être faite par la personne elle-même, par un tiers (médecin, voisin, ami, famille ...).

Les conditions pour vous inscrire ?

↘ Vous êtes âgé(e) de plus de 65 ans
ou atteint d'un handicap.

ou

↘ Vous connaissez une personne isolée susceptible d'être exposée aux conséquences sanitaires d'une éventuelle vague de chaleur ou de froid.

Pourquoi vous inscrire ?

L'inscription sur le registre de vigilance permet aux autorités et aux services sanitaires et sociaux d'attirer l'attention sur les personnes particulièrement sensibles lors des épisodes de forte chaleur, de canicule et de grand froid.

Lors du déclenchement du plan canicule par le préfet, le CCAS contacte directement par téléphone les personnes ; cela permettra de s'assurer de la bonne santé et de répéter les gestes à adopter.

La veille sociale des personnes isolées

Tout au long de l'année, les personnes seules ou isolées de la commune ont la possibilité de s'inscrire auprès du CCAS afin d'être appelées régulièrement.

Les animations festives à destination des seniors

Tout au long de l'année, les seniors (69 ans et plus) participent aux différents temps d'activités et d'animations proposés par le CCAS de Champ-sur-Drac. Ces manifestations permettent de se rencontrer, discuter, maintenir du lien social et de passer un agréable moment.

↘ La ville et le CCAS accompagnent les plus de 69 ans pendant les fêtes de fin d'année

Beaucoup de nos aînés partagent au moment de Noël un repas dansant des plus festifs, salle Émile Zola, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, un chèque cadeau est offert. Ce bon d'achat est utilisable chez des commerçants locaux qui ont souhaité prendre part à l'opération.

↘ Le goûter spectacle

Afin de partager un moment de détente et de convivialité, le CCAS organise un après-midi spectacle à l'espace Culturel Navarre au mois de février/mars. À l'issue de ce spectacle, les jeunes de l'action jeunesse invitent leurs aînés à partager un goûter qu'ils ont préparé. L'accès à ces événements n'est pas soumis à condition de ressources.

Il vous suffit simplement de vous INSCRIRE auprès des agents du CCAS.

Le CCAS informe et invite toutes les personnes concernées de la mise en place de ces événements. Une réponse est indispensable pour une meilleure organisation des animations. À noter que les conjoint(e)s ou compagnons de vie sont invités en tant qu'accompagnateurs même s'ils ne remplissent pas les conditions requises. Ils ne pourront cependant pas participer à ces deux événements en l'absence de l'ayant droit.

Un transport à la demande est mis en place pour les personnes ne pouvant se rendre seules à ces deux événements. Cette demande est à préciser sur le bulletin d'inscription.



Le CCAS vous accompagne dans l'accès aux aides de l'État et du Département :

Allocation Personnalisée Autonomie (APA)

Cette aide est accordée aux personnes de 60 ans et plus, en perte d'autonomie, afin de leur permettre d'être soutenues dans les actes essentiels de la vie quotidienne. L'APA permet de prendre en charge des services de maintien à domicile ou de financer le « tarif dépendance » des établissements (maison de retraite).

En fonction de vos besoins et selon vos ressources, l'APA va vous aider à financer en partie ou en totalité différents services.

Le CCAS peut également vous aider dans la constitution de dossiers auprès des caisses de retraite.

Demande d'entrée en établissement



Vous ou l'un de vos proches recherchez un établissement qui pourrait vous accueillir, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou foyer logement pour personnes âgées ?

Le CCAS peut vous accompagner pour réaliser les démarches en ligne sur le portail internet d'orientation *ViaTrajectoire*. Il s'agit d'une plateforme qui vous aide à trouver une maison de retraite qui correspond à vos critères.

Elle vous permet également de faire votre demande en ligne, de transmettre votre dossier à votre médecin traitant et de suivre l'avancement de votre dossier.



Demande d'aide sociale

À domicile

L'aide sociale à domicile versée par le Département de l'Isère, s'adresse aux personnes âgées fragiles mais non dépendantes (ne pouvant pas bénéficier de l'APA) et ayant de faibles ressources.

Elle permet de participer au financement de :

- l'aide-ménagère
- l'aide au repas lorsque que la personne bénéficie du portage de repas à domicile ou prend ses repas dans un foyer restaurant.

En établissement

L'aide sociale en établissement s'adresse aux personnes âgées accueillies dans un établissement pour personnes âgées n'ayant pas les ressources suffisantes, malgré l'aide de leur famille pour faire face aux frais d'hébergement.

La demande d'aide sociale est déposée au CCAS de la commune de résidence de la personne âgée (depuis au moins 3 mois consécutifs).

Les obligés alimentaires

Les descendants d'une personne âgée peuvent être amenés à participer au financement de son hébergement en Résidence Autonomie ou en EHPAD au titre de l'obligation alimentaire. Il s'agit d'une participation financière dont le montant varie en fonction des ressources de l'obligé alimentaire et des besoins du demandeur d'aide sociale.

LOGEMENT SOCIAL

Le CCAS point d'entrée local pour le logement social



Le CCAS de Champ-sur-Drac est l'un des guichets du service d'accueil et d'information métropolitain pouvant vous informer sur les démarches, enregistrer et mettre à jour votre demande de logement social sur le territoire de la métropole.

Avant de prendre rendez-vous avec le CCAS, il est obligatoire d'avoir rempli une demande de logement social.

Vous pouvez faire votre demande en ligne :
www.demande-logement-social.gouv.fr

Vous pouvez récupérer un imprimé à l'accueil du CCAS.

Permanences logement :

Le service logement du CCAS répond à toutes vos questions de logement lors des permanences téléphoniques **les mardis et jeudis, le matin de 10 h à 12 h au 04 76 68 48 80.**

Les demandes de logements sociaux sont à déposer au CCAS uniquement sur rendez-vous :

Lundi après-midi entre 14 h et 17 h

Mercredi matin entre 10 h et 12 h

Vendredi entre 12h et 15 h

La domiciliation - sans adresse :

Le CCAS est un des organismes compétents pour procéder à votre domiciliation.

La domiciliation vous permet :

- de recevoir du courrier,
- de remplir certaines obligations et faire valoir certains droits et prestations (délivrance d'une carte d'identité, inscription sur les listes électorales, aide juridictionnelle...).

PROXIMITÉ ÉCOUTE
AIDE PRÉVENTION
SOUTIEN
INSERTION PARTAGE
SOLIDARITÉ
RESPECT ENSEMBLE

Centre Communal d'Action Sociale

5, rue Henri Barbusse - Place des Déportés
38560 Champ-sur-Drac

04 76 68 48 80

Email : beatrice.rebillard@ville-champsurdrac.fr
ou ccas@ville-champsurdrac.fr

Horaire ouverture :

Lundi et jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h00

Mardi et mercredi : 8h30 à 12h

Vendredi : 8h30 à 15h

